

Wimereux, le 17 septembre 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 21.171

**Le Maire de WIMEREUX,
Conseiller Départemental**

à

**Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil Municipal**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

📅 **JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 20 H 00**

ORDRE DU JOUR

- ☒ Désignation du secrétaire de séance.
- ☒ Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021.

➤ **SERVICE RESSOURCES**

2021_23_09_1 → Décision modificative n° 2 pour le budget Ville – Exercice 2021.

2021_23_09_2 → Décision modificative n° 2 pour le budget Camping – Exercice 2021.

2021_23_09_3 → Subventions aux associations – Exercice 2021 – Modification.

2021_23_09_4 → Budget Ville – Admission en non-valeur.

2021_23_09_5 → Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Contentieux.

2021_23_09_6 → Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

.../...

2021_23_09_7 → Modification du tableau des effectifs – Régularisation.

2021_23_09_8 → Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

➤ **SERVICES TECHNIQUES**

2021_23_09_9 → Rue Gerhard Schmidt – Changement de dénomination – Rue de l'Aurore.

2021_23_09_10 → Dénomination de l'allée piétonnière reliant l'avenue Mitterrand à la rue Jean Bart – Promenade Gerhard Schmidt.

2021_23_09_11 → Dénomination des deux voies privées donnant sur le chemin des Oies.

2021_23_09_12 → Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais (FDE 62) – Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés - Acte constitutif version 2021.

2021_23_09_13 → Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais (FDE 62) – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés - Acte constitutif version 2021.

➤ **SERVICE URBANISME ET FONCIER**

2021_23_09_14 → Pas-de-Calais Habitat – Démolition d'un logement au 3 rue des Anglais – Avis du Conseil Municipal.

➤ **SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC**

2021_23_09_15 → Gestion de la communauté de chats sans propriétaire – Convention entre la Ville et la Fondation « 30 millions d'amis » - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

.../...

➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

2021_23_09_16 → Eglise Immaculée Conception – Phase 2 - Convention de financement entre la Ville et la Fondation du patrimoine – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

2021_23_09_17 → Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais – Adhésion à la Convention Territoriale Globale (CTG) – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

2021_23_09_18 → Communauté d'agglomération du Boulonnais - Rapport d'activités 2021 pour l'exercice 2020 – Communication.

2021_23_09_19 → Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 1 du 15 juillet 2020.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE -

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DELIBERATION N° 2021_23_09_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET VILLE - EXERCICE 2021.

La décision modificative n° 2 de la Ville de l'exercice 2021 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 2021_23_09_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET CAMPING - EXERCICE 2021.

La décision modificative n° 2 du Camping de l'exercice 2021 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 2021_23_09_3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021 - MODIFICATION.

Par délibération n° 2021_13_04_7 du 13 avril 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions des diverses associations pour l'année 2021. Depuis cette date, il y a eu lieu d'annuler et d'ajuster le montant des subventions accordées à deux associations.

DELIBERATION N° 2021_23_09_4 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier Municipal lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 663,52 € (*six cent soixante-trois euros et cinquante-deux centimes*).

DELIBERATION N° 2021_23_09_5 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire autorise la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 15 000,00 € (*quinze mille euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2105340.

DELIBERATION N° 2021_23_09_6 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION.

Il s'agira de décider de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à (40 %, 50 %, 60 %, 70 % 80 % ou 90 %) de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ou les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

DELIBERATION N° 2021_23_09_7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - REGULARISATION.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux différents mouvements de personnels tels les avancements de grade, recrutement, et augmentation du temps de travail, depuis le dernier Conseil Municipal, il s'avère nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2021_23_09_8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une réorganisation de service, il s'avère nécessaire de créer deux emplois permanents à temps non complet (28 H) et d'actualiser le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2021_23_09_9 : RUE GERHARD SCHMIDT - CHANGEMENT DE DENOMINATION - RUE DE L'AUREORE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le nom de la rue située entre la digue et la rue du Maréchal Juin, rue parallèle à la rue du Capitaine Ferber, en « rue de l'Aurore ». La commission de sécurité et occupation du domaine public du 27 mai 2021 a donné un avis favorable.

DELIBERATION N° 2021_23_09_10 : DENOMINATION PIETONNIERE RELIANT L'AVENUE MITTERRAND A LA RUE JEAN BART - PROMENADE GERHARD SCHMIDT.

L'allée bordée d'arbres allant de l'avenue Mitterrand au Bon Air est actuellement sans nom. Suite à l'avis favorable de la commission de sécurité et occupation du domaine public du 27 mai 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baptiser l'allée piétonnière reliant l'Avenue Mitterrand à la rue Jean Bart, actuellement sans nom, « promenade Gerhard Schmidt » en hommage à l'un des piliers du jumelage franco-allemand décédé à l'âge de 80 ans.

DELIBERATION N° 2021_23_09_11 : DENOMINATION DES DEUX VOIES PRIVEES DONNANT SUR LE CHEMIN DES OIES.

Les deux voies privées, perpendiculaires au chemin des Oies, portent officieusement le nom « Impasse des Oies » pour l'une et « Impasse du Golf » pour l'autre. Lors de la commission de circulation du 06 novembre 2017, il avait été convenu d'officialiser cette dénomination. A ce jour, les riverains sont dans l'attente de cette dénomination. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser ces dénominations par l'apposition de plaques de rues.

DELIBERATION N° 2021_23_09_12 : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS DE CALAIS (FDE 62) - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES - ACTE CONSTITUTIF VERSION 2021.

La Commune est actuellement membre du groupement de commande d'achat d'électricité dont les conditions d'adhésions sont définies dans un acte constitutif rédigé au démarrage de la mise en place des groupements de commandes d'achat d'électricité par la FDE. Depuis cette date, les missions réalisées par la FDE, dont les membres bénéficient, se sont développées et le nombre d'adhérents ne cessent d'augmenter. La prestation de récupération des données par la FDE 62 auprès de chaque membre, représentant la même charge de travail quel que soit le membre, s'est donc amplifiée. Du fait de ces évolutions majeures, et alors que l'acte constitutif n'a pas été modifié depuis sa création, la FDE 62 a adapté l'acte constitutif du groupement de commandes Electricité.

Les modifications concernent la refacturation des frais de fonctionnement (application d'un plancher de 50 € au montant facturé par les membres, modification du plafond des frais afférent au fonctionnement du groupement, répartis sur l'ensemble des membres (200 000 € au lieu de 150 000 €) et l'ouverture du groupement de commandes d'achat d'énergie (toutes les entités publiques ou privées peuvent adhérer si au moins un de leurs sites se situe sur le Pas-de-Calais).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif Electricité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

DELIBERATION N° 2021_23_09_13 : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS DE CALAIS (FDE 62) - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES - ACTE CONSTITUTIF VERSION 2021.

La Commune est actuellement membre du groupement de commande d'achat de gaz naturel dont les conditions d'adhésions sont définies dans un acte constitutif rédigé au démarrage de la mise en place des groupements de commandes d'achat de gaz naturel par la FDE. Depuis cette date, les missions réalisées par la FDE, dont les membres bénéficient, se sont développées et le nombre d'adhérents ne cessent d'augmenter. La prestation de récupération des données par la FDE 62 auprès de chaque membre, représentant la même charge de travail quel que soit le membre, s'est donc amplifiée. Du fait de ces évolutions majeures, et alors que l'acte constitutif n'a pas été modifié depuis sa création, la FDE 62 a adapté l'acte constitutif du groupement de commandes Gaz.

Les modifications concernent la refacturation des frais de fonctionnement (application d'un plancher de 50 € au montant facturé par les membres, modification du plafond des frais afférent au fonctionnement du groupement, répartis sur l'ensemble des membres (200 000 € au lieu de 150 000 €) et l'ouverture du groupement de

commandes d'achat d'énergie (toutes les entités publiques ou privées peuvent adhérer si au moins un de leurs sites se situe sur le Pas-de-Calais).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

DELIBERATION N° 2021_23_09_14 : PAS-DE-CALAIS HABITAT - DEMOLITION D'UN LOGEMENT AU 3 RUE DES ANGLAIS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Pas-de-Calais Habitat a acquis, en octobre 1988, un logement sis au 3 rue des Anglais financé par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). La réhabilitation de ce logement nécessitant un investissement financier important, Pas-de-Calais Habitat souhaite démolir celui-ci et revendre le terrain nu. Ce bailleur social doit déposer auprès de la Préfecture un dossier préalable à la démolition, intitulé note d'intention de démolir. Toutefois, ce dossier doit être complété par une délibération du Conseil Municipal qui acte le principe de cette démolition. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la démolition de ce logement.

DELIBERATION N° 2021_23_09_15 : GESTION DE LA COMMUNAUTE DE CHATS SANS PROPRIETAIRE - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

La Fondation « 30 millions d'Amis » aide les communes à contrôler la prolifération des chats sur le territoire communal. Pour cela, la Ville et la Fondation « 30 millions d'amis » participent financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et d'identifications des chats, réalisées au cours de la période de validité définie par une convention. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 2021_23_09_16 : EGLISE IMMACULEE CONCEPTION - PHASE 2 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

La Commune souhaite déposer une demande d'attribution du label de la Fondation du Patrimoine concernant la 2^{ème} tranche des travaux de restructuration de l'Eglise Immaculée Conception. Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin d'approuver la demande d'attribution du label de la Fondation du Patrimoine et l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, ainsi que de l'autoriser à signer la convention de souscription à intervenir.

DELIBERATION N° 2021_23_09_17 : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS - ADHESION A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Par délibération n° 29 du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le Contrat Enfance Jeunesse. Celui-ci doit prendre fin le 31 décembre 2021. Entre temps, la CAF du Pas-de-Calais a engagé avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les Communes membres concernées, des négociations pour élaborer

une nouvelle génération de contrat dénommé Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci va permettre aux structures dont l'action est contractualisée (la ville de Wimereux et le Centre SocioCulturel Audrey Bartier) de bénéficier de «bonus territoriaux». Il est possible d'en bénéficier dès 2021, à condition que la Ville dénonce le Contrat Enfance Jeunesse. Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer par anticipation le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et d'engager toutes les démarches nécessaires pour adhérer au dispositif de la Convention Territoriale Globale.

DELIBERATION N° 2021_23_09_18 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - RAPPORT D'ACTIVITES 2021 POUR L'EXERCICE 2020 - COMMUNICATION.

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, objet de la présente délibération. Les éléments constituant ce rapport sont consultables au secrétariat général du Centre Administratif.

DELIBERATION N° 2021_23_09_19 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.